

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 7/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 205'390.00 pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie au Chemin de la Plage à Allaman et au Domaine de Verex à Allaman.

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 4 septembre 2025 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Messieurs Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle

Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Excusé Philippe Parmelin, Commune de Bursins

Andreas Meyer, Commune de Féchy

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

La SEFA prévoit d'importants travaux d'entretien de son réseau à Allaman. Etant donné que ceux-ci jouxtent des conduites anciennes du SIDERE, il est opportun de profiter de ces travaux pour également remplacer les conduites d'eau potable et de défense incendie.

2. Travaux projetés

Domaine de Verex :

Comme la SEFA à prévu de poser des tubes entre la Route de la Plage et la Route Cantonale, à proximité du Domaine de Verex, il est opportun de remplacer l'ancienne conduite du SIDERE d'env. 210 m de long et encore en Eternit.

La borne hydrante AL2 est actuellement placée dans l'emprise du Domaine de Verex. Cet emplacement n'est pas idéal et après consultation du SDIS Etraz, il a été décidé de la déplacer en dehors de la propriété et en même temps remplacer la conduite en fonte passant sous la Route Cantonale.

Chemin de la Plage :

Au Chemin de la Plage, la SEFA souhaite enterrer des câbles et entretenir son réseau. Ces travaux permettent au SIDERE de remplacer sa conduite de Ø 125 mm en Eternit sur env. 125 m. Elle sera remplacée par une conduite de Ø 160 mm en PE et une pression nominale de 16 bars.

La borne hydrante AL4 sera également remplacée à cette occasion.

3. Aspect financier

Le devis établi sur la base des soumissions rentrées, s'élève à un total de CHF 205'390.00, travaux de génie civile et appareillage sanitaire compris.

Une durée d'amortissement de 60 ans est prévu, conformément au Règlement Cantonal sur la comptabilité des communes.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire ou par la trésorerie courante. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement de ces travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie un financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2024 et au vu d'un budget 2025 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit complémentaire de CHF 210'000.00, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

4. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis n° 7/2025 du Comité de Direction tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits.
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 205'390.00, afin de procéder aux travaux décrits.
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 205'390.00 auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante.

Perroy, le 8 septembre 2025

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Hans-Peter Brunner (rapporteur)